Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1836

commission principale :	déplacements et urbanisme
objet :	**Agence d'urbanisme - Nouveaux statuts - Désignation des représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration**
service :	Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise est une association régie par la loi de 1901 et qui a pour objet, conformément à l'article L 121-3 du code de l'urbanisme de participer à l'harmonisation des politiques urbaines et périurbaines et à la mise en cohérence des projets de ses membres.

La Communauté urbaine est, aux côtés de l'Etat et du département du Rhône, membre fondateur de cette association.

Jusqu'à présent la représentation de la Communauté urbaine dans les organes de l'association, telle que définie dans ses statuts du 25 août 1998, prévoyait 20 représentants à l'assemblée générale et 20 représentants au conseil d'administration.

L'association, lors de son assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2003, a décidé de se doter de nouveaux statuts et de redéfinir les représentations de ses membres au sein de ses organes de décision.

Cette modification de statuts a pour but de donner à l'association une nouvelle dimension partenariale en l'ouvrant aux nouvelles intercommunalités périphériques à la Communauté urbaine et de rééquilibrer la composition des instances dirigeantes entre les membres pour diminuer la représentation prépondérante de la Communauté urbaine.

En ce qui concerne la Communauté urbaine les nouveaux statuts prévoient la représentation suivante :

- assemblée générale : 20 membres sur les 38 membres de droit la composant (sans compter les membres adhérents qui viendront élargir l'assemblée au fur et à mesure des nouvelles adhésions),

- conseil d'administration : 5 membres sur les 20 membres prévus statutairement.

Afin de mettre en conformité la représentation de la Communauté urbaine au sein de l'association avec celle prévue par les nouveaux statuts, il convient donc de désigner :

- 20 représentants titulaires à l'assemblée générale et 20 représentants suppléants,
- 5 représentants au conseil d'administration parmi les 20 représentants titulaires retenus pour siéger à l'assemblée générale.

Les nouveaux statuts de l'association sont joints en annexe au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 121-3 du code de l'urbanisme ;

Vu sa délibération n° 2001-0030 en date du 18 mai 2001 ;

Vu les nouveaux statuts de l'association votés en assemblée générale extraordinaire le 22 septembre 2003 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte des nouveaux statuts de l'Agence d'urbanisme.

2° - Désigne en tant que représentants de la Communauté urbaine :

a) - au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme :

- membres titulaires :

. monsieur Raymond Terracher,
. monsieur Jean-Christophe Darne,
. madame Christelle Marquaille,
. monsieur Michel Perret,
. monsieur Jérôme Sturla,
. madame Céline Tourniaire,
. monsieur François-Noël Buffet,
. monsieur Alain Lelièvre,
. monsieur Lucien Barge,
. monsieur Daniel Rendu,
. madame Claudine Frieh,
. monsieur Pierre Abadie,
. monsieur Patrick Bouju,
. monsieur Michel Reppelin,
. madame Nicole Bargoin,
. madame Blandine Reynaud,
. monsieur Gilles Vesco,
. monsieur Gilles Buna,
. monsieur Fawzi Benarbia,
. monsieur Gérard Claisse,

- membres suppléants :

. monsieur René Beauverie,
. monsieur Jacky Darne,
. monsieur Guy David,
. madame Mireille De Coster,
. monsieur Henri Pacalon,
. monsieur Paul Serres,
. monsieur Bruno Gignoux,
. madam e Anne-Marie Dubost,
. monsieur Guy Barret,
. monsieur Patrick Le Gall,
. monsieur Etienne Fillot,
. monsieur Pierre Dumont,
. monsieur Michel Sangalli,
. monsieur Hubert Guimet,
. monsieur Erick Roux de Bézieux,
. monsieur Denis Broliquier,
. monsieur Bernard Sauzay,
. monsieur Yves Durieux,
. madame Thérèse Rabatel,
. monsieur Louis Lévêque.

b) - au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme :

- monsieur Pierre Abadie,
- monsieur Alain Lelièvre,
- monsieur Raymond Terracher,
- monsieur Gilles Buna,
- madame Nicole Bargoin.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,